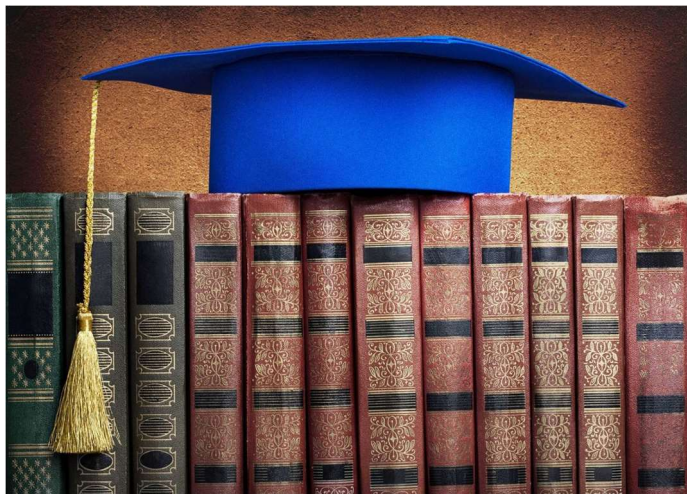


La réalité de l'évaluation au CNU



L'évaluation est au centre des préoccupations de notre société. Il y a inflation de méthodes et de mesures. Avec le développement du big data et de l'intelligence artificielle, des auteurs ont évoqué la « folie évaluation » avec pour conséquence ultime la mort de l'humain (Abdelhauser et al., 2011).

Il est souvent reproché aux organismes d'évaluation le culte du chiffre, mode d'asservissement de nos sociétés modernes. Le CNU n'échappe pas à cette critique. Le CNU est une instance dans laquelle on évalue tant la capacité d'un jeune docteur à postuler à un poste de MCF dans une université que le travail d'un EC pour sa promotion ou l'excellence de sa recherche.

La réalité de l'évaluation au CNU

Nombre de critiques ont été adressées à l'encontre du CNU. En préalable, il faudrait certainement permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir siéger dans cette instance, cela permettrait de démystifier des croyances et en particulier celles liées au fait que seules comptent les publications classées, ces dernières permettant de mesurer la performance à l'aune des « étoiles » et permettant à chacun de se situer dans la « race » un peu comme l'ATP race au tennis.

L'évaluation du CNU est tout sauf cela. La section [CNU 06](#) donne régulièrement de l'information à toute la communauté au travers de site et de ses rapports d'activité, et cela pour tous les sujets qu'elle a traités durant ces séances (voir rapports d'activité et documents).

Que ressort-il ? La prégnance de trouver un équilibre entre les différentes facettes du métier d'EC (pédagogie, recherche, responsabilités administratives et collectives). Prenons le rapport d'activité de la section 06. Sur la session de mars 2020, il est précisé que pour la qualification PR (la procédure dite 46-1), page 4 : « *Le CNU a pris en compte explicitement l'implication dans les missions collectives significatives et durables. Aucun des qualifiés de la session 2020 ne présentait un dossier sans responsabilités réelles que ce soit au plan local, national ou international au-delà même d'une responsabilité de diplôme généralement présente pour tous les candidats* ». De même, dans son rapport sur les avancements des Professeurs des Universités et des Maîtres de Conférences de septembre 2020, page 7 « *les critères retenus sont fondés sur l'exigence de travaux de recherche de qualité attestés par une production reconnue (articles dans des revues classées, communications dans des colloques de référence, ouvrages reconnus...) sous réserve d'un engagement significatif au sein de la communauté « Sciences de gestion et du Management* ». Autrement dit, le CNU va au-delà de la simple évaluation bibliométrique et évalue un profil sous plusieurs facettes, en les contextualisant dans le temps (continuité dans le temps des productions sous différentes formes : articles, working papers, communications dans des colloques nationaux et internationaux, séminaires de recherche) et dans l'espace (considérant avec finesse la taille et la localisation des unités de recherche qui peuvent limiter les échanges entre EC sur des champs communs).

Cet exemple illustre parfaitement les principes qui guident l'évaluation du CNU.

L'élargissement des critères

Bien entendu, cette évaluation est perfectible. C'est pourquoi au-delà des facettes du métier, il est pris en considération l'impact managérial et sociétal. L'impact managérial est pris en compte par : la connaissance des préoccupations des praticiens (baromètre de la FNEGE), la reconnaissance des managers par le monde académique (prix FNEGE) ou par les projets communs entre le monde académique et de l'entreprise. L'impact sociétal revient à mieux circonscrire l'objet de recherche et les attentes des différentes parties prenantes. Ainsi un outil qui permettrait de mieux détecter les faillites aurait un double impact : économique en permettant une meilleure allocation des ressources et, sociétal en permettant d'économiser

des ressources et de contribuer à des problèmes à l'interface entre le management et la société tels que la croissance soutenable, la responsabilité sociale, l'innovation...

La recherche de sens

On peut arguer que la prise en compte de ces éléments rend l'évaluation plus difficile et coûteuse. Sans doute mais une évaluation simpliste des EC est certainement tout aussi coûteuse sinon plus. Une évaluation uniquement « quantitativiste » conduit à des surenchères, à un appauvrissement des résultats et surtout à la fracture d'une communauté qui n'existe que parce qu'elle est plurielle.

L'évaluation du CNU est critiquable sans aucun doute mais elle est avant tout humaine et c'est pour cela qu'elle a un sens.

Pour terminer, rappelons-nous la remarque de Jean-Marc Monteil, président de l'AERES, qui affirmait qu'« *il conviendrait, c'est bien le moins, que dans l'évaluation par les pairs, on n'oublie pas que l'évaluation la plus scientifique la plus sérieuse et la plus objective réclame que l'on lise les papiers sur lesquels on porte un jugement* ». Sans cela il y a une perte de sens. Or c'est bien cette recherche de sens qui est le cœur du CNU car aucune mesure ne peut rendre compte de l'obstination d'un chercheur, du temps passé et des sacrifices consentis. Cette recherche de sens ne se limite d'ailleurs pas à la seule production scientifique mais aussi à l'ensemble des activités des EC.

[Eric Séverin](#) et [Jérôme Dupuis](#)

Référence

Abelhauser A., Gori R., Sauret M-J. (2011), *la folie Evaluation. Les nouvelles fabriques de la servitude*, Editions Mille et une nuits, ISBN : 978-2-75550-482-8